

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 12 décembre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix  
 Nombre de membres présents : 17 représentants 22 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

**Délibération n° BS-2022/53**

**Objet : Opérations mobilité et animation**

**LISTE DES PRESENTS :**

|   |  |
|---|--|
| <b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix<br>VIAL Cédric  | <b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix<br>BREYTON Stéphanie<br>CLOUZEAU Dominique |
| <b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix<br>DOLGOPYATOFF BURLET Céline<br>GERIN Anne                       | ESCARON Dominique<br>EYMERY Clémentine<br>GUSMEROLI Stéphane<br>MICHALLET Bernard    |
| <b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix<br>GUIGUE Gilbert<br>WOLFF Corine                                 | MONIN Michelle   |
| <b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix<br>BONNARDON Pierre   | <b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix<br>LAVAL Sylvain                           |
| <b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix<br>ENGRAND Christophe<br>MACHON Martine<br>PICHON-MARTIN Bertrand |  |

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|  |   |
|--|---|
| <b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix<br>BERANGER Nathalie                                  | <b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix<br>MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie       |
| <b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix   | <b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix<br>DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain        |
| <b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix   | PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand                                       |
| <b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix<br>BÂABÂA Jimmy<br>HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique | <b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix<br>MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane |

Votants (en voix) : 27  
 Exprimés (en voix): 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Opérations mobilité et animation

Les programmes PEnD-Aura+ et AVELO dont le Parc était lauréat de 2019 à 2021 ont permis d'initier de nombreuses actions afin de développer des solutions alternatives à la voiture individuelle : lancement du réseau des ambassadeurs, évaluation du dispositif d'autostop organisé Rezo Pouce, organisation d'une fête de l'écomobilité, soutien ponctuel lors d'événements organisés par des structures partenaires pour proposer des solutions de mobilité alternative, lancement d'une action sur l'autopartage entre particuliers, création d'un projet pédagogique sur la mobilité proposée à deux écoles...

Toutes ces actions visent à amorcer de nouvelles expérimentations de mobilité en zone rurale de montagne ainsi qu'à accompagner le changement de comportement vers une mobilité plus sobre.

Le Parc, afin de consolider cette dynamique dont les objectifs sont affichés dans la nouvelle Charte, a déposé une candidature dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Mobilité dont il est lauréat.

Le projet s'intitule « Des solutions de mobilité à (ré)inventer pour un massif plus accessible en soutien aux AOM et aux initiatives citoyennes ». Il se déroule sur 3 ans et permettra de cofinancer à hauteur de 50% des actions sur la mobilité du quotidien et sur la mobilité touristique qui s'organisent autour de trois volets :

- la sensibilisation et l'animation auprès des publics (élus, scolaires, entreprises, public touristique),
- l'expérimentation et le soutien aux expérimentations locales (autopartage Citiz, autopartage entre particuliers, acquisition VAE, expérimentations sur sites surfréquentés),
- l'ingénierie.

## DESCRIPTIF DE L'OPERATION

### 1. Mise en place des actions

Il s'agit de mettre en œuvre les actions identifiées dans le projet déposé dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Mobilité qui vise à accompagner la sensibilisation et le déploiement d'expérimentations en soutien aux AOM et aux initiatives citoyennes.

#### 1.1 Actions d'investissement

- Expérimenter la création d'une station d'autopartage sur St Pierre de Chartreuse en faisant l'acquisition d'un véhicule 5 places et en l'équipant d'un boîtier télématique d'autopartage,
- Acquérir des vélos à assistance électrique (VAE).

#### 1.2 Actions de fonctionnement

- Organiser et soutenir des actions de sensibilisation et d'animation à l'écomobilité auprès de différents publics (animations covoiturage auprès des entreprises, défi des écoliers, animation autopartage),
- Conventionner avec l'opérateur d'autopartage Citiz pour qu'il assure l'entretien du véhicule, la gestion de la plateforme de réservation et les inscriptions des usagers.

### 2. Animation des actions

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la mobilité sur l'année 2023 (du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**).

#### Principales missions :

- Animation du réseau des ambassadeurs de la mobilité
- Mise en œuvre d'expérimentations de nouveaux services de mobilité
- Accompagnement des porteurs de projets du territoire
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs

- Elaboration d'actions d'animation et de communication pour inciter au changement de comportement en matière de mobilité

## PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

### Plan de financement pour les dépenses d'investissement

| Dépenses envisagées | Montant estimé en € HT | Financement Avenir Montagne Mobilité en € TTC (20%) | Financement Leader en € TTC (80%) |
|---------------------|------------------------|---|-----------------------------------|
| Acquisition VAE     | 22 963,43 €            | 4 592,69 €  | 18 370,74 €                       |
| Achat véhicule      | 16 964, 93 €           | 3 392,99 €  | 13 571,94 €                       |
| Boîtier Citiz       | 4 500 €                | 900 €   | 3 600 €                           |
| <b>TOTAL</b>        | <b>44 428,36 €</b>     | <b>8 885,67 €</b>                                   | <b>35 542,69 €</b>                |

### Plan de financement pour les dépenses de fonctionnement

| Dépense envisagée                    | Montant estimé en € TTC | Financement Avenir Montagne Mobilité (50%) en € TTC | Financement Leader (50%) en € TTC |
|--------------------------------------|-------------------------|---|-----------------------------------|
| Animation mobilité – poste           | 38 690.14 €             | 19 345.07 €   | 19 345.07 €                       |
| Sous-traitance actions animation     | 8 160 €                 | 4 080 €   | 4 080 €                           |
| Sous-traitance actions Communication | 2 000 €                 | 1 000 €   | 1 000 €                           |
| Conventionnement Citiz 18 mois       | 4 500 €                 | 2 250 €   | 2 250 €                           |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>53 350.14 €</b>      | <b>26 675,07 €</b>                                  | <b>26 675,07 €</b>                |

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- *D'approuver le projet et le plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre d'Avenir Montagne Mobilité,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne LEADER,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.*

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2022,  
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2022**

